

Commune de Gannat

AVIS

PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Permis d'aménager Lotissement – Zone d'activités Malcourlet 3

Par décision n°158/23 du 13 juillet 2023, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager sur le lotissement Zone d'Activités Malcourlet 3. Ce projet, soumis à évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas, porte sur l'aménagement d'une parcelle de 7,6 hectares en un maximum de 20 lots destinés à l'implantation d'établissements artisanaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Il s'agit au préalable d'autoriser par permis d'aménager, l'équipement de ce terrain par la réalisation de travaux de terrassement, voirie, réseaux, aménagement paysager, gestion des terres non inertes.

La demande de permis d'aménager déposée par Madame La Présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne le 6 janvier 2023, fait l'objet de la présente procédure de participation par voie électronique.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment, le dossier de demande de permis d'aménager et l'étude d'impact du projet, accompagnée de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 6 février 2023.

La participation du public par voie électronique aura lieu :
du lundi 4 septembre 2023 – 9h00 au mercredi 4 octobre 2023 – 16h30, inclus.

Durant cette période, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes :

Par voie électronique sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/4681>, où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Ces documents pourront être consultés sur support papier à la Mairie de Gannat, 26 place Hennequin, aux horaires habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi qu'à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne – Site de Gannat – 1, place Fresnaye aux horaires habituels d'ouverture du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le public pourra formuler ses observations et propositions par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4681> . Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse suivante : ppve-4681@registre-dematerialise.fr

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus, auprès du maître d'ouvrage, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne aux coordonnées suivantes : Service développement économique - Tel : 04 70 47 67 20, mail : accueil@ccspsl.fr

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus, auprès de la Mairie de Gannat, autorité compétente en matière d'autorisation d'urbanisme, aux coordonnées suivantes : Service Urbanisme - Tel. 04 70 90 00 50, mail : accueil@ville-gannat.fr

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de cette participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée par l'Autorité compétente qui statuera sur la demande de permis d'aménager, éventuellement modifiée pour tenir compte de cette participation et des avis émis. Cette synthèse ainsi que les motifs de la décision prise seront consultables sur les sites internet de la Mairie de Gannat (ville-gannat.fr) et de la Communauté de communes (comcom-ccspsl.fr) pendant une période de 3 mois.